

Dans la vraie vie, c'est comme dans les séries

# TOUT LE MONDE PEUT AVOIR UN RÔLE IMPORTANT À JOUER.



## #TOUSDONNEURS

En France, la loi dit qu'on est tous donneurs d'organes et de tissus après notre mort.  
Mais si on ne veut pas donner, on peut toujours s'inscrire  
sur le registre national des refus, l'écrire ou le dire à ses proches.  
Le don d'organes est anonyme et gratuit. C'est un acte de solidarité.

 **agence de la  
biomédecine**  
Agence relevant du ministère de la santé

dondorganes.fr



@ag\_biomedecine



Don d'organes et de tissus